



## Attouchement fait a ma fille

Par **kouas**, le **19/09/2014** à **12:05**

un homme de dieu a qui j'ai ouvert ma maison a osé faire attouchement à ma fille et lorsque ma fille de 14 ans me l'a dit j'ai demandé à cet homme qui a nié tous les faits et mes connaissances me demandent de le laisser à Dieu pour son jugement j'ai tellement mal que je veux porter plainte. Est-ce que cela ne va agir sur ma fille après ?

Par **Charlie974**, le **20/09/2014** à **20:42**

Bonjour,

Tentez d'en parler avec votre fille. Demandez-lui si elle est disposée à en parler. Si tel est le cas, mon conseil serait d'ouvrir directement une plainte au bureau de police le plus proche.

A titre de rappel, un "attouchement" est au sens du droit pénal une agression sexuelle. L'infraction est consommée dès lors qu'il y a refus et une atteinte à une zone à connotation sexuelle (les lèvres, les fesses, les seins, le sexe)

Bien à vous,